54me Année — Nouvelle série — N° 103 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 4 francs SAMEDI 17 JANVIER 1948

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 150 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Noël d'antan

par Aimé BLANC
romancier de chez nous

Cris, rires, musique, hurlements qui fusent et taraudent, danses au milieu des tables chargées de victuailles, lancinants trémolos des saxos qui s'enragent soudain, partent en thèmes fantaisistes, rattrappent accordéon et violons dans une course précipitée.

La détonnation des bouteilles à champagne ajoute sa voix au charivari musical, le vin mousse dans les coupes et les rires sonnent plus aigüs, à demi hystériques. La distribution du cotillon enfle encore le bruit, apporte sa finale au vent de folie, libère les dernières retenues de ceux qui, venus là, en veulent pour leur argent.

Pourquoi suis-je maussade, pourquoi ne pas mêler ma voix à ceux qui font semblant de s'amuser ?

Une nostalgique mélancolie m'étreint ! Derrière le bruit des saxos, par delà les rires, bien plus loin que les tables fardées de plats riches émergent d'anciens souvenirs...

Alors, il n'y avait d'autres musiques que celle des cloches appelant les fidèles à la messe de nuit, il n'y avait d'autres lumières que celle ténue, des lampes tempêtes dansant à bout de bras, d'autres foules que celle de ces demi-montagnards de ma région natale descendant des bastides pour adorer l'enfant-Dieu, renouvelant après des millénaires les mêmes gestes que leurs lointains aïeux, les bergers de la Bible...

Après l'adoration chacun regagnait son chez soi ou celui d'une famille amie, et, la porte ouverte, embrassait d'un coup d'œil sympathique la vaste table dressée pour les agapes nocturnes où aucun des treize desserts traditionnels ne manquaient. La dinde aussi était traditionnelle, élevée et choyée en vue du grand soir, pleine à craquer de marrons onctueux et de sombres truffes. Chacun suivait du regard les gestes de sacrificateur du Maître de céans découpant l'animal et dans ce silence dévot le vieux coucou venait jeter la première heure du jour.

Ce soir viennent m'assaillir les regrets, ce soir affluent les fantômes du passé, les figures ridées et si bonnes de ceux qui ne sont plus, le sourire de grand'mère en coiffe, la petite toux sèche de mon aïeul s'éclaircissant la voix pour entâmer l'un de ces longs contes qui nous menaient jusqu'au matin...

Sous la table les chiens attendaient leur part et, assis autour de l'âtre, les chats gravement surveillaient l'huile chaude de la friture. Parfois de l'étable voisine arrivait les bruits de chaine d'un cheval dérangé. Le ciel était clair, tout pailleté de gel. Un coq, debout sur ses ergots, lançait un premier chant que reprenaient bientôt ceux des fermes voisines.

Il n'y a pas trente ans de celà, des siècles pourtant !...

Paris, le 7 Janvier 1948.

POEME

à Jean l'Anselme

un pont
là-bas
c'est triste un pont
qui mène à quoi
un pont de quoi

fumées platras
usine à gaz
ligne électrifiée

Sous l'énormité de l'arche
les yeux féroces d'un rat
luisent
et fixement défient
la lumière grise

Jules MOUGIN

Nos Amis Belges et nous

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs que le brillant essayiste José Mirval, dont les Sisteronnais n'ont pas oublié le talent, vient de donner à Bruxelles, devant un public de choix, une conférence « Paul Arène » qui a remporté le plus vif succès. Au cours de cette séance, plusieurs mélodies de notre compatriote Henriette Bontoux ont été interprétées avec un sentiment délicat par la fine cantatrice Suzy Valbert, et sa suite « Les Santons de Provenço » exécutée au piano.

José Mirval a bien voulu nous faire savoir que la musique de notre compatriote a reçu un accueil aussi chaleureux qu'unanime de la part du public Bruxellois

Remercions José Mirval, fidèle ami de Sisteron, qui fait rayonner le nom de notre grand Arène et applaudir ceux de deux artistes Sisteronnais : le poète Hippolyte Suquet et la compositrice Henriette Bontoux.

SPORTS

SISTERON-VELO

Dimanche dernier, notre équipe première se déplaçait à Marseille pour rencontrer, en match de championnat, l'équipe du C. A. Phénix de Marseille.

Après une partie qui fut tout à l'avantage des nôtres, l'équipe de Marseille sortit vainqueur par 1 but à 0.

D'après les supporters qui accompagnèrent l'équipe locale dans son déplacement, les joueurs Sisteronnais dominèrent largement mais ne purent conclure par suite du manque d'entente dans sa ligne d'avants.

Demain, la même équipe se déplacera aux Mées pour jouer contre l'équipe de cette localité en match de Championnat.

Nous espérons que l'équipe Sisteronnaise nous fera l'agréable surprise de retourner vainqueur.

SPORTS SCOLAIRES

A Sisteron, le baskett est pratiqué par nos établissements scolaires et pratiques. C'est ainsi que les jeudis sont mis à la disposition de ce noble sport.

Le Collège Moderne vient de surclasser le Centre d'Apprentissage en minimes et en cadettes et s'est qualifié pour rencontrer les équipes du département en demi-finales.

Ajoutons également que l'équipe junior du Centre d'Apprentissage a battu l'Ecole Normale de Digne le 8 Décembre à Digne, par 13 à 11, et le Collège Classique de Digne, le 15 Janvier, à Sisteron, par 15 à 6.

Nous adressons à toutes ces sportives, ainsi qu'à leur moniteur, nos vives félicitations.

PEDALE SISTERONNAISE

Dimanche 18 Janvier, première sortie de tous les coureurs sur Digne, reconnaissance du circuit de cross-cyclo organisé par le C. A. D. le 8 Février.

Tous les coureurs devront se rendre à cette sortie en groupe pour accompagner les participants au cross.

Départ du siège à 13 h. 30. Samedi soir, réunion pour les coureurs au siège à 17 heures.

Le Comité Directeur rappelle à tous les membres dirigeants que les réunions ont lieu tous les Mardi au siège, Bar Léon, à 17 heures. Leur présence est souvent indispensable.

La Société a repris la formation du cyclo-tourisme avec chef de file Blavoyer, ex-coureur de la société. De belles sorties sont en perspective. Pour tous renseignements voir Blavoyer ou Massin.

CHRONIQUE LOCALE

COMITE DES FETES. — Nous voilà dans les premiers jours de la nouvelle année. Aussi le Comité des Fêtes vient de se mettre au travail en donnant un aperçu de réjouissances pour 1948. Tout le monde doit lui apporter une aide morale et financière, et nous ne cesserons de le dire, c'est avec l'accord de tous sans distinction, chacun avec ses moyens, que Sisteron aura pour cette année, des fêtes aussi grandioses que celles de l'année défunte.

Nous ne pouvons encore dévoiler les grandes lignes des fêtes 1948, mais il est de notre devoir de mettre nos lecteurs au courant et de leur dire que pour le Mardi-Gras et la Mi-Carême, des soirées seront organisées.

Travestis, attention ! !

FOIRE. — Après-demain, Lundi 19 Janvier, se tiendra dans notre ville la première foire de l'année, dite de la Saint-Antoine.

VALIDITE DES TICKETS DE CARBURANT-AUTO ET DE GAS-OIL. — Les usagers sont informés que les tickets de carburant-auto et de gas-oil millésimés « Janvier 1948» seront périmés le 31 Janvier 1948.

C. G. A. — Essence « Roulage ». — La liste des bénéficiaires des bons « roulage » pour le mois de Janvier est affichée dans le hall de la Mairie. Les bons devront être retirés, comme le mois précédent, pour deux bénéficiaires à la fois.

ASSOCIATION DES SINISTRES. — Les Sinistrés immobiliers sont informés que par les soins de l'Association de grandes affiches illustrées où sont reproduits différents types de maisons et villas démontables ou préfabriquées vont être incessamment apposées sur les murs de la ville. Ces maisons peuvent être immédiatement livrées aux intéressés, s'ils le désirent, en compensation de leurs dommages de guerre. Un dépliant contenant des renseignements très complets sur les prix et conditions de construction sera remis à la permanence du Jeudi de 14 à 17 heures à la Mairie, à ceux qui en feront la demande. Ces dépliants sont destinés au sinistrés immobiliers exclusivement.

—)o(—

L'Association informe les propriétaires sinistrés qui habitaient leur maison, même sans en louer une partie, et qui sont actuellement obligés de payer un loyer, qu'ils ont le droit de faire une demande d'allocation d'attente pour pertes de loyers.

Cette demande qui doit contenir des indications précises sur leur situation et leurs ressources actuelles sera adressée à M. le Délégué Départemental à la Reconstruction à Digne.

Les propriétaires qui ont déjà fait cette demande n'ont pas à la renouveler, même si elle a fait l'objet d'un refus..

Toutes les demandes d'allocations d'attente pour pertes de loyers anciennes ou nouvelles, vont être en effet réexaminées selon les prescriptions d'une nouvelle loi plus favorable aux sinistrés.

—)o(—

L'Association invite ses adhérents à payer au plutôt leurs cotisations pour l'année 1948. Ces cotisations seront reçues, comme les années précédentes, à la permanence du Jeudi où tous renseignements susceptibles de les intéresser sont donnés aux sinistrés.

DE GARDE cette SEMAINE :
Pharmacie Charpenel.

CANAL SAINT-TROPEZ. — Les co-arrosants de l'Association Syndicale du Canal Saint-Tropez sont avisés que l'Assemblée Générale (1re session) aura lieu à la Mairie Dimanche 18 Janvier à 14 heures.

Objet : Assemblée Générale annuelle ordinaire ; renouvellement de la Commission Syndicale.

CHAUSSURES « Usage-Travail ». — Les demandes de chaussures Usage-Travail hommes et femmes pour le mois de Janvier seront reçues en Mairie Lundi 19, Mardi 20 et Mercredi 21 Janvier.

Ne pas oublier de présenter la carte textile en déposant la demande.

AUX FONCTIONNAIRES de Police Titulaires d'une Pension de Retraite. — Aux termes du décret n° 47-2045 du 20 Octobre 1947 (Journal Officiel du 22 Octobre 1947) les fonctionnaires retraités et les veuves titulaires d'une pension de reversion à la date du 1er Janvier 1947, doivent demander, avant le 22 Janvier 1948, leur immatriculation à la caisse primaire de Sécurité Sociale de la circonscription de leur résidence.

L'attention des retraités et veuves intéressés est appelée sur l'urgence de cette démarche.

CONVOCATION. — M. Giordanengo Joseph est prié de se présenter au plus tôt au Secrétariat de la Mairie de Sisteron, pour une affaire le concernant.

SAVON pour PROFESSIONNELS — Les bénéficiaires de tickets supplémentaires de savon pour professionnels seront servis, sur présentation de l'état règlementaire, aujourd'hui, Samedi 17 Janvier.

Les retardataires ne seront servis que le mois prochain.

La Direction Régionale de la Sécurité Sociale communique :

A compter du 1er Octobre 1947, la Caisse Régionale de Vieillesse de Marseille, dont le siège est à Marseille, 13, cours Pierre Puget, assure la liquidation et le paiement des pensions d'assurance vieillesse au titre de la Sécurité Sociale et des Allocations aux vieux travailleurs salariés, ainsi que des allocations payées aux mères de cinq enfants au titre également, de l'allocation de vieux travailleurs salariés.

Toutes les réclamations relatives à ces pensions ou allocations doivent être, désormais, adressées à cet organisme.

DON. — A l'occasion de la naissance de son fils Jean-Claude, M. Louis Paul, entrepreneur de travaux publics à Sisteron, a versé la somme de 1.000 francs à répartir comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice.

Nos félicitations et remerciements.

ACTIVITE DES ABATTOIRS. — Dans le courant de l'année 1947, il a été abattu à Sisteron : 15 taureaux, 64 bœufs, 120 vaches, 241 veaux, 39 moutons, 670 brebis, 11.951 agneaux, 1518 caprins, 846 procs et 26 chevaux. Viandes foraines introduites 2.860 kilos, soit un total de 326.527 kilos de viande.

Consommation locale : 131.180 kg.
Expédition : 195.347 kilos.

BREVET PROFESSIONNEL DE COUTURIERE. — Une session extraordinaire du brevet professionnel de couturière se déroulera à Marseille le 3 Février 1948. Clôture des inscriptions à la Préfecture des Bouches-du-Rhône (5e Division, 2e Bureau, le 24 Janvier. Les professeurs de cours privés ne possédant pas ce diplôme sont invités à poser leur candidature à cette session organisée **particulièrement à leur intention.**

VARIETES-DANCING. — Demain Dimanche, dans la salle des Variétés-Dancing, à 21 heures, Grand Bal avec un orchestre réputé.

Egalement Lundi, jour de foire, à 14 heures, dans la même salle, Grand Bal avec le concours du « Mélodia-Jazz ».

COMMISSION CANTONALE PARITAIRE DE BAUX RURAUX. — Le 25 Janvier les preneurs et bailleurs du canton de Sisteron auront à élire leurs représentants à la Commission.

Sont candidats pour les bailleurs:
Titulaires : MM. Siard Fernand et Vésian Eugène.
Suppléants : MM. Bontoux Raoul et De Gombert Pierre.

Sont candidats pour les preneurs:
Titulaires : MM. Ménard et Brémond Fernand.
Suppléants : MM. Tarquin Raphaël et Guglielmo Voltaire.

Espérons que les bailleurs et les preneurs viendront nombreux voter, montrant ainsi qu'ils ne se désintéressent pas des questions les touchant de près.

GAULE SISTERONNAISE. — Les Sociétaires sont informés que les cartes et timbres piscicoles pour l'année 1948 peuvent être retirées au lieu habituel chez MM. Latil, faïences, Rue Droite, et Bonnet, tabacs, rue Mercerie.

L'ouverture de la pêche à la truite reste fixée au 1er Février. La fermeture du poisson blanc aura lieu le 15 Avril.

AVIS. — Les abonnés à « Sisteron-Journal » dont l'abonnement expire courant Janvier, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas subir de l'interruption dans la réception du journal.

Ils peuvent verser le montant de leur abonnement à notre Compte Postal 156-36 Marseille.

VIEUX TRAVAILLEURS. — Les anciennes et anciens assurés obligatoires des Retraites ouvrières et Assurances Sociales qui ont acquis leur retraite sans avoir cessé de verser leurs cotisations avec celles patronales, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain Dimanche, à 10 heures, à la Mairie, en vue de constituer un groupement spécial de défense de leurs droits et revendiquer sur le manque de pouvoir d'achat qui leur est si injustement appliqué depuis le règne de Vichy.

Pour contrôle des adhésions, se munir des titres, livret de retraite et, à défaut, des derniers coupons de payements délivrés par la Poste.

Seront admis aux mêmes conditions les assurés obligatoires des 2 sexes, qui ont obtenu leur liquidation de pension à 60 ans en attendant d'être admis à la retraite dès leurs 65 ans.

CLUB DES CINEASTES AMATEURS. — Notre ville ayant le privilège de posséder plusieurs cinéastes amateurs, ces derniers viennent de créer un club. Leur but est de développer et d'encourager ce sport si intéressant et de le mettre à la portée de tous.

Plusieurs bandes ont été présentées aux membres du club et ont obtenu un vif succès. Nous citerons seulement « Le corso de Pentecôte » de M. Duperry sur 8 m/m qui a fait revivre d'une façon charmante le défilé du Comité des Fêtes. C'est sur 9 m/m 5 que M. Paul Bernard a projeté « Images de chez nous », scènes champêtres mettant en relief de jolis coins de Sisteron.

Nous sommes certains que l'émulation qui règne au club des cinéastes amateurs nous donnera bientôt, sur petit format, de véritables « grands films » qui feront la joie des petits et des grands.

Pour tous renseignements et invitations, s'adresser à M. Henri Duperry, rue Saunerie à Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

CENTRE DE JEUNESSE CATHOLIQUE DE SISTERON. — Le Centre, nouvellement constitué en Association, s'occupe activement de servir les intérêts de ses membres, notamment de ses amis de Sisteron dont le nombre s'accroit de jour en jour.

A cet effet, une colonie de vacances pour 1948 s'organise en Forêt Noire, dans un hôtel réquisitionné où les jeunes gens pourront séjourner pendant un mois sous la conduite du Directeur du Centre.

D'autre part, une bibliothèque est dès maintenant organisée, dont le fonctionnement permet le prêt de livres à domicile tous les 15 jours.

Pour tous renseignements, écrire au Directeur du Centre (déposer lettres chez M. Bernaudon, boulanger).

ASSOCIATION des CHEMINOTS RETRAITES. — Tous les membres de la section de Sisteron sont priés d'assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu à la Mairie le Dimanche 18 Janvier à 14 heures.

Ordre du jour très important. Présence indispensable.

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

ETAT-CIVIL

du 9 au 16 Janvier 1948

Naissances : Martine Marie Domnine Jeanne Sallier, Avenue de la Libération. — Renée Michelle Tron, Avenue de la Libération. — Maurice Francis Marcel Jourdan, Avenue de la Libération. — Marie Claude Jeanne Salneuve, Place de l'Eglise. — Max Yvon Roger Honorat, Avenue de la Libération. — Roger Gabriel Georges Roux, Avenue de la Libération. — Gérard Aimé Jean Bertolotti, Avenue de la Libération. — Jean Claude Antoine Marcel Paul Louis, Rue Droite.

Décès : Pierre François Gabriel Jean, 78 ans, quartier de l'Adrech. — Paul Jules, 72 ans, Avenue de la Libération. — Joseph Marius Martin-Lauzier, 77 ans, Avenue de la Libération.

Spectacles de la Semaine :

VARIETES - CINEMA
Samedi, soirée Dimanche, matinée:
Actualités Documentaire
Dessins Animés et un grand film
A CHAQUE AUBE, JE MEURS
Dimanche, en soirée, Grand Bal
Lundi, jour de foire, en matinée, Grand Bal.

CASINO - CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
LA RENEGATE

HERNIE
Chute de MATRICE, de l'ESTOMAC du REIN — EVENTRATION
Infirmités dangereuses, parfois mortelles
Contention totale garantie par les nouvelles Ceintures Médicales de
R. COSSET de Paris
Spécialiste-Orthopédiste
qui recevra de 9 à 15 h. à :
SISTERON — Lundi 19 Janvier Hôtel des Acacias
Cabinet Régional, 10, Rue Amiral de Grasse — Nice — sur rendez-vous.
GAINES — VARICES

ARBORICULTEURS ! ! !
Soignez vos arbres !
Traitez dès maintenant
et avant le départ de toute végétation
toutes espèces fruitières avec :
SUPERELGETOL
de Georges TRUFFAUT
récent progrès de la Technique des traitements d'hiver
Le plus efficace, le plus économique et le plus facile à employer.
Adressez-vous en toute confiance à l'Agent Général
des Etablissements TRUFFAUT
pour les Hautes et Basses-Alpes.
Société : *TOUT POUR LE FRUIT*
MOULINS DE LA CAZETTE
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 15

Posséder de jolis meubles et boiseries; les voir toujours d'un brillant éblouissant n'est pas un rêve lorsqu'on
emploie
O-Cedar Polish
EN VENTE :
DROGUERIE Paul BERNARD
63, Rue Droite — SISTERON

ALLO ! Allo !... Ici 178 !...
AUTOS — MOTOS — VELOS
MACHINES A COUDRE
Atelier de Mécanique Générale
POUR TOUS TRAVAUX
de Réparation de construction et de transformation
Allez chez... ROME
Rue Saunerie — SISTERON

VITOX remaillage instantané
Teinturerie — Dégraissage
AU BLEUET
65, Rue Droite — SISTERON

ARBORICULTEURS ! ! !
Obtenez des prix très élevés,
Des rendements supérieurs en plantant des Variétés ayant donné leurs preuves.
Vous trouverez dans nos Pépinières toutes Variétés Commerciales de pêchers à maturité échelonnée.
Scions de tout premier choix et authenticité garantie sur facture.
Visitez nos Pépinières et demandez nos prix.
PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE
MOULINS DE LA CAZETTE
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 15

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

Venez voir
ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

BONS DU TRESOR
1 an . . . . . 2,50 %
2 ans . . . . . 3,00 %
BONS DE LA RECONSTRUCTION
3 ans . . . . . 3,25 %
15

EXTRAIT

DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE INSTANCE DE DIGNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Président du Tribunal Civil de DIGNE a rendu l'ordonnance d'expropriation dont la teneur suit :

PROJET DE RECONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DE LA VILLE DE DIGNE

ORDONNANCE D'EXPROPRIATION

Nous, Jean BUILLY, Président du Tribunal Civil de DIGNE,

Vu l'arrêté en date du quatorze Octobre mil neuf cent quarante six de Monsieur le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, déclarant d'utilité publique le projet de Reconstruction et d'Aménagement de la Ville de DIGNE ;

Vu le décret-loi du huit Août mil neuf cent trente cinq complété par celui du trente Octobre mil neuf cent trente cinq sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment l'article 60 ;

Vu notre Ordonnance du vingt et un Juin mil neuf cent quarante sept désignant Monsieur BAUDRAND, Juge au siège, en qualité de Juge-Commissaire et Monsieur de BELLEVAL, Ingénieur-Architecte, expert en travaux, 55, Boulevard Notre-Dame à AIX-EN-PROVENCE, comme expert ;

Vu le procès-verbal en date du sept Juillet mil neuf cent quarante sept du Magistrat commis et le rapport en date du six Septembre mil neuf cent quarante sept de l'expert désigné, contenant l'avis de l'expert de Monsieur le Préfet et les dires de l'Administration des Domaines et ceux du M. R. U. ;

Vu l'état parcellaire des terrains à acquérir et l'état parcellaire ;

Vu l'article 10 du décret du trente Octobre mil neuf cent trente cinq ;

Prononçons l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles bâties, non bâties et parties de parcelles non bâties nécessaires à l'exécution des travaux de Reconstruction et d'Aménagement de la ville de Digne ;

Section	Numéro	Superficie totale de la parcelle	Contenance à exproprier
E	116 p.	135 cent.	135 cent.
E	119	145 cent.	145 cent.
E	118	118 cent.	36 cent. 9
E	126 p.	957 cent.	255 cent. 5
E	117	220 cent.	220 cent.
E	126 p.	1310 cent.	366 cent. 8
E	127	7 cent.	7 cent.
E	134	865 cent.	79 cent. 6

Fixons l'indemnité approximative et provisionnelle de dépossession destinée aux propriétaires et à consigner préalablement à la prise de possession, sauf règlement ultérieur et définitif ;

Pour le numéro 116 p section E de la Commune de Digne, appartenant à PREVE Paul, rue de l'Hubac, dans la proportion de 78 % et à PELESTOR Jean, 37 Boulevard Gassendi, dans la proportion de 22 % ;

A PREVE Paul : DEUX CENT VINGT DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE QUATRE frs ;

A PELESTOR Jean : QUATRE VINGT DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX FRANCS ;

Pour le numéro 119 section E et partie des numéros 118 et 126 p de la Commune de DIGNE, appartenant à GIRAUD Baptistin, 70 Boulevard Gassendi à DIGNE, à CINQ CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS ;

Pour le numéro 117 section E de la Commune de DIGNE, appartenant à PREVE Paul, rue de l'Hubac, à DEUX CENT CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS ;

Pour les numéros 126 p et 127 section E de la Commune de DIGNE, appartenant à MOURAIRE Pierre, 4, Boulevard Thiers à DIGNE, à la somme de TROIS CENT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF FRANCS ;

Pour le numéro 134 p section E de la Commune de DIGNE, appartenant à Dame MAZAN, épouse GUILLON, à la somme de DEUX CENT QUATRE MILLE NEUF CENT DEUX FRANCS ;

Fixons l'indemnité de déménagement à payer à GIRAUD Baptistin avant l'occupation des terrains à la somme de Deux Millions Quatre Cent Dix Sept Mille Quatre Cent Vingt Cinq Francs ;

Autorisons l'Administration à se mettre en possession de tous les immeubles ou partie d'immeubles expropriés à charge de payer sans délai l'indemnité de déménagement à GIRAUD Baptistin, et de signifier avec la présente ordonnance l'acte de consignation de l'indemnité provisionnelle de dépossession ;

Disons que les détenteurs seront tenus d'abandonner les lieux expropriés dans le délai de dix jours, à compter de l'accomplissement des formalités ci-dessus ordonnées, à l'exception toutefois de GIRAUD qui aura pour ce faire un délai de deux mois à partir de l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Fait et signé en notre Cabinet, au Palais de Justice à DIGNE, le dix neuf Septembre mil neuf cent quarante sept.

Signé : BUILLY.

Enregistré à DIGNE, le dix neuf Septembre mil neuf cent quarante sept, folio 24, numéro 226, gratis.

Signé : LOUBATIERE.

EN CONSEQUENCE, LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, mande et ordonne

A tous Huissiers sur ce requis de mettre la présente à exécution.

Aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de Première Instance d'y tenir la main.

A tous Commandants et Officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la présente ordonnance a été signée sur minute par Monsieur le Président.

Pour expédition conforme :
Le Greffier en Chef : PELESTOR.

Pour copie conforme :
Le Délégué Départemental :
Signé : M. SABLE.

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« **Le Sérum Végétal de Vergons** »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements sur demande

ARRÊTÉ

portant prise en considération partielle du projet de reconstruction de la Commune de DIGNE (Basses-Alpes) et déclaration d'utilité publique et d'urgence d'opérations prévues audit projet.

Les Ministres de la Reconstruction et de l'Urbanisme, de l'Intérieur et des Finances,

ARRETENT

Article 1er — Est pris en considération le projet de reconstruction de la Commune de DIGNE (Basses-Alpes) limité à la zone sinistrée.

Article 2 — Parmi les opérations mentionnées au projet susvisé sont déclarées d'utilité publique et d'urgence,

1°) l'aménagement des deux angles formés d'une part par la Place du Tampinet et le Boulevard Gassendi et d'autre part par le Boulevard Gassendi et le Boulevard Thiers.

2°) la création d'une voie reliant l'Avenue François Cuzin et la Rue Prête à Partir.

Les parcelles nécessaires à la réalisation de ces expropriations seront acquises soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation selon la législation en vigueur pour la Reconstruction.

PARIS, le quatorze Octobre mil neuf cent quarante six.

Signé :
Les Ministres de la Reconstruction et de l'Urbanisme, de l'Intérieur et des Finances.

GROUPEMENT D'ACHATS
et de REPARTITION des VIANDES
Société Anonyme à Capital variable
en liquidation
Siège Social :
Grand Hôtel, 19, Boulevard Gassendi
DIGNE

Convocation

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale de liquidation qui aura lieu LUNDI 26 JANVIER 1948, à 14 h. 30 à la Chambre de Commerce des Basses-Alpes, Boulevard Gassendi, à DIGNE.

ORDRE DU JOUR :

1° — Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de la liquidation et du partage.

2° — Examen et approbation du compte général de liquidation et du compte de frais et honoraires du liquidateur.

3° — Quitus et décharge à donner au liquidateur.

Le Liquidateur :
A. MORNARD.

Etude de Me André FERAUD
notaire à RIEZ (Basses-Alpes)

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me André FERAUD, notaire à RIEZ, le seize Décembre mil neuf cent quarante sept, enregistré

Monsieur Paul Antoine DAVID, boucher, demeurant à PUIMOISSON, a vendu à Monsieur Vincent Anthyme Léon BERGIER, ouvrier boucher, demeurant à PUIMOISSON, un fonds de commerce de BOUCHERIE-CHARCUTERIE exploité à PUIMOISSON, rue du Portail.

Les oppositions de la part des créanciers du vendeur, s'il y en a, seront reçues à RIEZ, en l'étude de Me FERAUD, domicile élu, dans les vingt jours qui suivront la parution de la présente insertion.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du sept Janvier mil neuf cent quarante huit.

Pour Extrait,
A. FERAUD, notaire.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON